

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands canadiens, les avantages immenses de faire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A date de ce jour, nous infirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE. DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSUMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSUMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consumption, la Maladie du Foie, le Rhume, la Toxique, les Catarrhes, l'Asthme, le Crochément et Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Secours Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Cote, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consumptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais plus regagner mes forces et ma santé.

CHARLES QUIMBY. Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consumption est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus.

WM. RUSSELL, 65 rue Caillière.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement.

Dr. Townsend—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient.

Dr. Townsend—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 13 mois et l'autre de 3 ans.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus enracinées.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans, de Rhumatisme; je ne puis ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable.

South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher.

Nul fluide ni remède décoloré jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille.

Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Saïne médicale, de la Haute-Ville.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: Valeur de chaque lot, No., and Révenu annuel. Total: £6,875.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dix treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Les propriétés seront franches et quittes de toutes dettes et hypothèques. Et afin de donner toute surité à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un quai situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 41 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 2 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme.

CE LOT EST BORNÉ EN FRONT VERS LE SUD PAR LA RUE ST. ANDRÉ, ET EN PROFONDEUR VERS LE NORD PAR LE CHEMIN DE LA RIVIERE ST. CHARLES, JOINT AU CÔTÉ EST À FRANÇOIS JOSEPH PARENT, ET AU CÔTÉ OUEST À JAMES GIBB.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul; de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds du profondeur, le tout mesure anglaise, borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André; joint à l'est à François Joseph Parent, et à l'ouest à James Gibb.

CE LOT EST BORNÉ EN FRONT VERS LE SUD PAR LA RUE ST. ANDRÉ, ET EN PROFONDEUR VERS LE NORD PAR LE CHEMIN DE LA RIVIERE ST. CHARLES, JOINT AU CÔTÉ EST À FRANÇOIS JOSEPH PARENT, ET AU CÔTÉ OUEST À JAMES GIBB.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six mi les de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur, avec un moulin de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distraire de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No 5, et par Alexis Bedard au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits de pompe.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distraire du lot ci-dessus troisième désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et demi de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No 3. Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distraire de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stouffville; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et Seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur; borné par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par derrière vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par les terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Ratkins, et de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large à sa profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-dessus désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dixième désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants Crow, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Mauffet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côté sud-ouest du lot No 2, et partie du lot No 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Perrault, avec lequel le mur de clôture est mitoyen. Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du Cadastre ou au Bureau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigné duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires. Québec 14 mars 1848. F. J. PARENT.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville; Vis-à-vis chez M. Benjamin; Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS. AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec, dans quelques jours seulement, vient de ses premières années récentes, vient de fêter son anniversaire. L'Institut compte déjà plus de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'inauguration d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelle, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il s'offre à partager avec lui les avantages de l'association par ordre.

J. B. A. CHARLIER, Secrétaire-Archiviste de l'Institut Canadien. Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGES BIGAQUETTE, Membres du Comité, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mardi et vendredi; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$1 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martinon, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à patente, délicate, à la Montre de Lépine, véritables, Horloges BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qu'il ait été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

M. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer à l'acquisition parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et se vend que Douze Chelins et demi par année (autre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour tous qui ne se conformeront pas à cette condition, le bonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir que trois souscriptions, payant d'avance le semestre (5s) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STAPPELLÉ DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 25c. Chaque insertion subséquente..... 7c. Pour dix lignes et au-dessous..... 30c. Chaque insertion subséquente..... 10c. Pour chaque ligne ensuite..... 4c.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal: MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières: P. Nourie, etc. Répétigny: A. Dallaire, Inst. Sherbrooke: D. V. St. Cyr. Stanstead: Mr. Pabbé Champoux. Pointe Lévy: Paul Thibodeau, Inst. Beauport: Chs. LeFavre, etc. St. Thomas (en bas.): Mr. Pabbé Kymour. Islet: L. Ballentine, etc. St. Charles (Riv. Boyer): Dr. Ls. Laberge, etc. Isle-Verte: H. Roy, écuier. Rimouski: John Heath, etc. St. Simons: Chs. F. Caron, etc. Beauport: Mr. L'abbé Bernard. Châteauguay: L. C. LeFavre, etc. Lac-Bouchette: J. P. P. etc. St. Eustache (Dist. St. Jovite): M. P. St. Jean Port-Joli: L. Z. Duval, etc. N. P. Malbec: Mr. Pabbé Godbout. St. François (Riv. du Sud): Philippe Dubouché. St. Michel: M. P. P. St. Basile: F. J. Caron, etc. St. Roch des Aulnaies: L. Tremblay, etc. N. P. Rivière du Loup (en bas): J. B. Pouliot, etc. Ste. Foye: Mr. B. Marquis. Trois-Rivières: P. Fournier, etc. St. Germain: H. Tanguay, March. Rivière Ouelle: Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC